



---

## 59<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### **Discussion annuelle sur les droits des femmes (Panel 1)**

Genève, le 24 juin 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie les panélistes pour leurs contributions.

L'expérience montre que là où les droits des femmes sont protégés et leur participation pleine et égale assurée, la paix est plus durable. La pleine réalisation des droits des femmes et des filles constitue une obligation juridique, une responsabilité politique et une condition indispensable à la paix. Elle reste une priorité constante pour la Suisse.

C'est pourquoi la Suisse est très préoccupée par l'augmentation des violences basées sur le genre dans les conflits et crises humanitaires, ainsi que par l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre.

Elle accorde une importance particulière à la prévention, à la fourniture de services d'assistance sûrs, accessibles, et de qualité pour toutes les femmes et les filles impactées, ainsi qu'à la lutte contre l'impunité. Cette approche fait partie intégrante du cinquième Plan d'action nationale pour la mise en œuvre de la résolution 1325, actuellement en cours d'élaboration.

La Suisse continue à renforcer les synergies entre les différents instruments internationaux. L'expertise des organes de traités et mécanismes de droits de l'homme sur les droits des femmes à Genève doit pouvoir guider les discussions et les actions sur la paix et la sécurité à New York. Il est essentiel par exemple de continuer à renforcer les synergies entre l'Agenda femmes, paix et sécurité et la Convention CEDEF. La Suisse appelle au plein respect et à la mise en œuvre de ces instruments, outils à notre disposition pour bâtir des sociétés plus inclusives et résilientes.

Je vous remercie.